




Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.239**

Séance publique du

3 juin 2013

Présidence de Monsieur Jean CHORRO,

| |
|---|
| Accusé de réception en préfecture |
| A013-211300017-20130603-27601- DE-1-1_0 |
| Date de signature : 05/06/13 |
| Date de réception : mercredi 5 juin 2013 |
|  POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ |

**OBJET : MARCHÉ DE FOURNITURE DE COLUMBARIUMS ET DE CAVURNES - SIGNATURE
DU MARCHÉ**

Le 03/06/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 28/05/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Héliot BRAMI à Mme Odile BONTHOUX, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Danielle SANTAMARIA, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Sophie JOISSAINS à M. Jules SUSINI, Mme Maryse JOISSAINS MASINI à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Henri MATAS à M. Francis TAULAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mlle Odile BARBAT-BLANC

Excusés sans pouvoir :

M. Eric CHEVALIER, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre MEDVEDOWSKY

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 03/06/13

BM

RAPPORTEUR : M. Maurice CHAZEAU

Nomenclature : 1.7 Actes spéciaux et divers

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : MARCHE DE FOURNITURE DE COLUMBARIUMS ET DE CAVURNES -
SIGNATURE DU MARCHE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le présent appel d'offres concerne la fourniture et la mise en place de columbariums et de cavurnes dans les cimetières de la Ville. Il s'agit du renouvellement d'un marché parvenu à échéance en 2012.

Le marché est décomposé en deux lots à bons de commande avec minimum et avec maximum par période :

| <i>Lot</i> | <i>Désignation</i> | <i>Minimum € HT</i> | <i>Maximum € HT</i> |
|------------|------------------------------------|---------------------|---------------------|
| 1 | Fourniture et pose de columbariums | 40 000 | 160 000 |
| 2 | Fourniture et pose de cavurnes | 5 000 | 20 000 |

Le marché sera conclu pour une période initiale de 1 an à compter de sa date de notification. Il pourra être reconduit de manière expresse 3 fois une année.

Un avis d'appel public à la concurrence n°2012-07 a été adressé à la presse le 30/01/2013. Les publications ont eu lieu aux dates suivantes :

- BOAMP..... le 02/02/2013
- JOUE.....le 01/02/2013

- Sites Mairie.....le 30/01/2013
- Plate-forme ACHAT PUBLIC.....le 30/01/2013

Les DCE ont été mis en ligne sur le site Achatpublic.com le 30/01/2013.

La date limite de réception des plis a été fixée au **18 mars 2013 12 h 00**.

- ⇒ **3 sociétés** ont retiré un dossier de consultation par voie électronique, **2** sur support papier.
- ⇒ **3 plis (dont 1 dématérialisé) ont été remis à la Direction des Marchés Publics dans les délais impartis.**

Pour les deux lots, les critères retenus pour le jugement des offres étaient :

- **le prix (50 %)**
- **la valeur technique (50 %)**

Les variantes n'étaient pas autorisées. Aucune option n'était prévue.

Au terme de la procédure d'appel d'offres, les membres de la Commission d'Appel d'Offres réunis en séance le 4 avril 2013, ont décidé de retenir :

- pour le lot n°1 l'offre proposée par la société O.G.F., classée en 1^{ère} position avec une note de 86/100 et un montant de DQE de 53 730 € HT,

- pour le lot n°2 l'offre proposée par la société O.G.F., classée en 1^{ère} position avec une note de 81/100 et un montant de DQE de 10 325 € HT.

En conséquence, je vous demande, mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** : Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics à signer les marchés relatifs à la fourniture et la mise en place de columbariums et de cavurnes dans les cimetières de la Ville, ainsi que leurs éventuelles reconductions, avec la société O.G.F., pour un montant de 40 000 € HT minimum et 160 000 € HT maximum par période pour le lot n°1, et un montant de 5 000 € HT minimum et 20 000 € HT maximum par période pour le lot n°2.

**2013.239 - MARCHE DE FOURNITURE DE COLUMBARIUMS ET DE CAVURNES -
SIGNATURE DU MARCHE**

| | |
|--------------------------------|-------------|
| Présents et représentés | : 52 |
| Présents | : 45 |
| Abstentions | : 0 |
| Non participation | : 0 |
| Suffrages Exprimés | : 52 |
| Pour | : 52 |
| Contre | : 0 |

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Jean CHORRO,
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 05/06/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**